

La réactualisation

7 heures de formation



La validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Sa réactualisation est obligatoire afin de garder sa validité et doit être effectué avant le terme des 4 ans.

Programme de la réactualisation

Module A4 : 3 heures 30

- > Analyse des retours d'expériences
- > Évaluation des connaissances sur la prise en charge des urgences vitales
- > Actualisation des connaissances

Module B4 : 3 heures 30

- > Mises en situation de synthèse
- > Évaluation de la performance des gestes sur mannequin-simulateur et mises en situation.